

République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Aurillac  
**POLMINHAC - Commune**

Séance du jeudi 30 octobre 2025

Délibération N° DE\_029\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	9	12
Date de la convocation : 17/10/2025		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente octobre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL EN MAIRIE), sous la présidence de ANDRE BONHOMME.

Présents : ANDRE BONHOMME, JOSETTE VARET, DENIS ARNAL, MICHEL AMOUROUX, CHRISTOPHE BORNES, ALAIN BROUSSE, ALAIN FALIERES, CLAUDINE LADOUX, DIDIER TOMA

Représentés : MARIE-NOELLE MOULIER représentée par JOSETTE VARET, EVELYNE DELANOUE représentée par CLAUDINE LADOUX, ADELIN GUYON représentée par MICHEL AMOUROUX

Absents et Excusés : MARTINE BERGAUD, GUILLAUME PRAT, Patricia GUERARD

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MICHEL AMOUROUX est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2026 -  
CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE STOCKAGE POUR PLAQUETTES BOIS**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de construction d'un bâtiment pour stocker les plaquettes bois alimentant le Réseau Chaleur de la commune.

En effet, jusqu'à présent, le bois pour l'alimenter est actuellement broyé sur Polminhac, puis stocké à Vic sur Cère sur la zone de Comblat. L'objectif de ce bâtiment est donc de poursuivre l'engagement de la commune pour le développement durable, en évitant des trajets inutiles et de la manutention, en ayant directement sur place un endroit où stocker les plaquettes de bois à destination de la chaufferie.

La commune dispose d'un terrain pour l'installer à proximité des Services Techniques Municipaux.

Le montant des travaux s'élève à 94 626.16 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Date de transmission de l'acte: 04/11/2025  
Date de réception de l'AR: 04/11/2025  
015-211501549-DE\_029\_2025-DE  
A G E D I

DE\_029\_2025

Dépenses		Recettes	
Gros oeuvre	49 458.16 €	DETR 2026 - 40%	37 850.46 €
Ossature, couverture et bardage	43 368.00 €	Fonds Cantal Solidaire - 30%	28 387.85 €
Maîtrise d'oeuvre	1 800 €	Autofinancement	28 387.85 €
<b>TOTAL</b>	<b>94 626.16 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>94 626.16 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- de solliciter l'Etat au titre de la DETR 2026
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

ANDRE BONHOMME  
Président de séance

MICHEL AMOUROUX  
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 04/11/2025  
Date de reception de l'AR: 04/11/2025  
015-211501549-DE\_029\_2025-DE  
A G E D I